



Journal des anthropologues
Association française des anthropologues

94-95 | 2003
Les ONG

Constructions et mutations de l'antiracisme en France

Constructions and Transformations of Anti-Racism in France

Robert Gibb



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/1999>

DOI : 10.4000/jda.1999

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2003

Pagination : 165-179

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Robert Gibb, « Constructions et mutations de l'antiracisme en France », *Journal des anthropologues* [En ligne], 94-95 | 2003, mis en ligne le 22 février 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/1999> ; DOI : 10.4000/jda.1999

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Journal des anthropologues

Constructions et mutations de l'antiracisme en France

Constructions and Transformations of Anti-Racism in France

Robert Gibb

- 1 Dans cet article je tenterai d'établir un parallèle entre l'évolution des ONG, du domaine du développement vers l'humanitaire, et les transformations du champ de l'antiracisme en France, dont l'association SOS-Racisme peut être l'analyseur. On se centrera donc sur le développement et le déclin de cette association depuis sa création au milieu des années 1980, pour proposer une lecture qui va à l'encontre de la présentation habituelle, et souvent fort intéressée, de son histoire par des acteurs divers (militants, journalistes, scientifiques). En particulier, je voudrais contester l'idée très répandue selon laquelle l'association serait passée d'une posture « multiculturaliste » ou « différentialiste » à un discours « républicain » ou « intégrationniste »¹, cette notion de rupture idéologique masquant l'existence, du moins me semble-t-il, d'importantes continuités dans les représentations de l'altérité, de la solidarité et de l'identité nationale dont SOS-Racisme est porteuse tout au long de cette période². Au-delà de l'évolution de la terminologie employée par les dirigeants de l'association (dont il est relativement aisé de tracer les grandes lignes), on peut constater en fait une relative stabilité de la construction d'un rapport entre le sujet antiraciste et son autre (en termes structurels), d'une part, et d'une conception de l'État-nation, d'autre part.
- 2 D'une manière plus générale, il s'agit ici de sortir l'association antiraciste du domaine de la polémique politique ou même académique pour la constituer en objet d'une anthropologie politique où elle apparaîtrait aujourd'hui comme le relais d'un discours national-républicain sur la « sécurité », la délinquance et l'immigration³. Loin de l'image teintée d'autosatisfaction de « contre-pouvoir » régulièrement mise en avant par ses dirigeants, l'association se donne à voir plutôt comme un instrument de domination et de stigmatisation d'une partie de la population française résidant « en banlieue ». Ce faisant, l'organisation agit à l'encontre des intérêts politiques de celles et ceux qu'elle prétend représenter, et fait montre d'une certaine complaisance envers les pouvoirs publics. L'absence d'une critique globale des diverses formes de discrimination actuellement à

l'œuvre dans la société française – et l'occultation de leurs causes – semblerait traduire une désorientation politique ou un repli d'un secteur du mouvement antiraciste contemporain.

- 3 L'idée selon laquelle l'antiracisme serait en « crise » s'est rapidement répandue depuis (au moins) la fin des années quatre-vingt, non seulement en France mais aussi dans d'autres pays comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne⁴. Longtemps annoncées, les « fins » de l'antiracisme, selon le titre délibérément ambigu d'un livre du philosophe Pierre-André Taguieff (1995), sembleraient enfin se dérouler sous nos yeux, une certaine conception globale du combat antiraciste arrivant à son terme comme si une période s'était close (ne serait-ce que provisoirement). Récemment placé sous contrôle financier de l'État⁵, SOS-Racisme subit actuellement un sort qui pourrait attendre d'autres associations antiracistes dans une conjoncture marquée par une perte de militants (et de leurs cotisations) et une baisse des subventions étatiques. La crise ne se réduit pourtant pas à ces seules difficultés financières, en l'occurrence très graves mais qui ne sont pas nouvelles pour autant : elles sont surtout révélatrices d'un faible renouvellement des effectifs et des conséquences d'un contexte politique moins favorable à des organisations marquées à gauche. La « crise » de l'antiracisme à laquelle on assiste actuellement revêtirait deux formes : d'une part, celle des structures organisationnelles ou associatives traditionnellement porteuses de l'antiracisme « organisé » en France ; et d'autre part, la disparition ou la mise en veilleuse de l'antiracisme comme projet politique de transformation radicale des rapports sociaux au nom de valeurs telles que justice sociale, égalité ou solidarité.

Les mutations de l'idéologie antiraciste

- 4 Des associations comme SOS-Racisme ont joué un rôle de premier plan comme acteurs idéologiques, selon l'expression de Gérard Althabe, dans l'évolution des discours et pratiques antiracistes en France depuis le début des années quatre-vingt. Mais il importe d'étudier également l'incidence de facteurs situés en dehors du champ de l'antiracisme sur ses discours et pratiques. Deux écueils sont à éviter : d'une part, l'analyse de l'idéologie comme champ autonome au sein duquel des changements se produisent sans rapport avec la matérialité des rapports sociaux ; et d'autre part, la non-prise en considération d'autres acteurs idéologiques tels les partis politiques et les médias qui ont joué un rôle-clé dans la définition de la « génération morale » et dans la représentation de l'antiracisme qu'elle était censée porter⁶. Dans la mesure où les associations ont été prises de court par des évolutions plus générales, elles ont suivi plutôt qu'impulsé le mouvement.
- 5 Dans un premier temps, on peut analyser la création et les orientations initiales de SOS-Racisme au milieu des années quatre-vingt non seulement dans le contexte du mouvement antiraciste dans son ensemble mais aussi sur fond de mutations idéologiques plus générales se déroulant alors, et notamment le déplacement du tiers-mondisme par l'idéologie humanitaire. Comme l'a très bien montré B. Hours (1998, 2002), l'émergence de l'idéologie humanitaire (associée à des modes d'intervention d'urgence) dans cette période était liée à une offensive néolibérale contre l'idéologie tiers-mondiste (dans ses variantes chrétienne et marxiste) des années soixante et soixante-dix. Sur la scène nationale, SOS-Racisme fut le biais par lequel une conception « morale » (ou humanitaire) de l'antiracisme trouvait son expression, par opposition à des formes plus « idéologiques »

présentées comme dépassées ou déphasées par rapport aux attentes et idées des « jeunes » (ou auxquelles ces derniers étaient supposés réfractaires).

- 6 Si dans le champ humanitaire « la lutte contre la pauvreté s'est substituée au développement comme processus et (que) ce dernier concept est devenu obsolète » (Hours, 1998), la lutte contre la discrimination « raciale » (ou « raciste ») tend aujourd'hui à se substituer à l'antiracisme comme projet politique visant une transformation en profondeur (ou globale) des rapports sociaux. Il s'agit d'une « approche restrictive et individualisante du racisme » (Poiret, 2003 : 17) qui fait l'économie d'une réflexion sur le racisme d'État ou les formes de discrimination institutionnelle au profit d'une seule focalisation sur des comportements individuels. La discrimination est considérée sous l'angle unique d'un rapport entre deux individus ; elle est réduite à un phénomène interindividuel. La thématique de la (lutte contre la) discrimination sert ainsi à occulter le caractère structurel et structurant du racisme au sein de la société française à travers la construction d'un classement hiérarchisé de groupes sociaux. La réduction de l'antiracisme à une lutte contre la discrimination « raciale » s'opère alors au prix de la perte d'une critique globale des rapports sociaux, des institutions et de l'État ainsi que de l'abandon d'un projet politique de transformation sociale radicale (à visées utopiques).
- 7 Dans la mesure où la lutte contre les discriminations – constamment évoquée par les pouvoirs publics et un large secteur du mouvement associatif depuis la fin des années quatre-vingt-dix – en vient à occuper le vide laissé par la « crise » de l'antiracisme du début de la décennie, on est en droit de se demander s'il ne s'agirait pas plus généralement d'une régression politique. Largement partagée par les pouvoirs publics, les acteurs associatifs et les journalistes, l'idée selon laquelle la France aurait un retard à rattraper par rapport aux pays « anglo-saxons » en matière de lutte contre la discrimination se présente ici sous un autre jour, à savoir comme révélatrice ou symptomatique d'un changement important dans le regard porté sur le contexte national et international. Le « cas britannique » se trouve ainsi transformé de repoussoir en modèle à suivre en ce qui concerne le dispositif juridique et institutionnel de lutte contre les discriminations⁷.
- 8 Sous l'apparence d'un « réveil tardif de la conscience critique » (Fassin, 2002 : 404), il se peut que l'on assiste en réalité à une régression politique caractérisée par la disparition de toute velléité de changement radical ou structurel des rapports sociaux. Le combat antiraciste se réduit à des actions sur le plan juridique visant à sanctionner des pratiques discriminatoires (ou plus précisément, certaines d'entre elles, à caractère individuel), à mesure qu'il cesse d'être porteur d'un projet de société. L'« invention » de la lutte contre la discrimination signale bien en quelque sorte la « fin » de l'antiracisme. La lutte antiraciste semble en effet devenir obsolète, remplacée par des discours et des formes d'action supposés plus « réalistes ». En définitive, c'est toute la capacité du mouvement antiraciste à transformer le monde social qui disparaît aujourd'hui des discours et des pratiques d'une association comme SOS-Racisme. N'ambitionnant plus de faire partie d'un mouvement social, l'association joue le rôle d'un simple groupe de pression, se maintenant plus ou moins en vie grâce à des interventions ponctuelles de « *testing* »⁸ et d'actions en justice.

Victimisation

- 9 Cette évolution peut être considérée dans un mouvement plus général qui tend à la constitution de sujets sociaux et politiques en « victimes », souvent réduites à l'état de corps biologiques. La victimologie est peut-être la forme paroxystique (ou simplement la plus récente) de « la construction de l'individu en dehors du social donc du politique, dans la société capitaliste » (Althabe, 2002 : 16). Dans le champ de l'antiracisme, d'autres constructions désocialisées de l'individu ont pourtant précédé celle de la « victime » qui occupe une place privilégiée dans les discours publics et politiques contemporains en France. En particulier, l'apparente nouveauté de la lutte contre la discrimination et la « victimisation du sujet » (Fassin, *op. cit.* : 418) qu'elle implique risque de masquer l'existence d'importantes lignes de continuité dans les logiques des représentations portées par des acteurs antiracistes depuis vingt ans. Membre de la « pote génération » ou victime de discrimination « raciale », l'autre est défini dans et par un rapport individuel au sujet antiraciste, qui le protège. De plus, dans les deux cas, le racisme lui-même apparaît comme produit d'une interaction entre deux acteurs individuels.
- 10 Dans les années quatre-vingt, le slogan de l'association SOS-Racisme « Touche pas à mon pote », comme stratégie de lutte contre le Front national, cherchait à établir un rapport à l'autre en termes d'amitié entre individus appartenant à la même génération, qui visait non seulement à se substituer à des formes de mobilisation supposées « ethniques » ou « communautaires » mais aussi à introduire une coupure nette (et voulue) entre la jeune génération (souvent de nationalité française) et celle de leurs parents (étrangers). Le type de solidarité envisagé ici reste dans le registre de l'amitié, mais à la différence d'un certain marxisme qui était un élément structurant de l'idéologie tiers-mondiste des années soixante-dix et dont une idée centrale était celle de l'amitié entre les peuples, il s'agit d'un rapport entre trois figures individuelles (l'acteur antiraciste, son « pote », et le tiers raciste). Une première mutation idéologique opérée par SOS-Racisme consiste donc en l'individualisation de la relation « fraternelle » mise en avant par des tiers-mondistes des années soixante et soixante-dix. Elle marque une première prise de distance à l'égard des associations antiracistes traditionnelles comme le MRAP⁹ et la LICRA¹⁰.
- 11 De surcroît, il faut noter que le « pote » pour sa part ne parle pas : il est l'objet d'un discours antiraciste qui, en lui confisquant la parole, le réduit effectivement au silence. On assiste donc à l'occultation de l'altérité, selon l'expression de B. Hours, en ce sens que les « potes » sont « exclus de la production du sens de leur vie individuelle et collective » (1998 : 19). Aux acteurs politiques qui se constituaient à travers le « mouvement beur » naissant (et notamment la Marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983, et Convergence 84), la création et le développement de SOS-Racisme viennent substituer l'anonymat, la passivité et l'objectivation, sous le vocable de « pote ».
- 12 Se différenciant donc non seulement des associations antiracistes mais aussi de celles issues du « mouvement beur » – avec qui ses rapports étaient parfois très conflictuels – les fondateurs de SOS-Racisme présentèrent leur organisation en termes de rupture et de « contre-pouvoir ». En réalité, l'émergence d'un antiracisme « moral » (caractérisé par de vagues références à des valeurs universelles ou humanitaires, aux droits de l'homme¹¹, et par un rejet du militantisme au profit d'un investissement plus ponctuel et « spectaculaire » – les coups médiatiques) représentait une dépolitisation de la lutte antiraciste¹². Ce développement n'est pas passé inaperçu à l'époque ; nombre de militants

issus du mouvement « beur » ont critiqué très vivement la tournure que prenaient les événements (même si certains se sont ralliés à la nouvelle association). En particulier, on reprochait à SOS-Racisme de transformer un mouvement porteur de revendications précises – concernant les inégalités et les rapports entre les « jeunes » et la police – en « un mouvement de dénonciation morale du racisme » (Bouamama, 1994 : 121), ainsi que de remplacer des mobilisations contre le racisme anti-arabe par des actions contre un « antisémitisme » général.

- 13 Du point de vue de SOS-Racisme, d'un côté le mouvement « beur » était accusé d'être une mobilisation « ethnique » ou « communautaire » ; de l'autre, les associations antiracistes traditionnelles, le MRAP ou la LICRA par exemple, étaient qualifiées de « ringardes » (Désir, 1985), tout comme le seraient plus tard la revendication du droit de vote pour les étrangers aux élections locales ou la lutte des sans-papiers : il s'agit d'une continuité des formes de stigmatisation d'adversaires politiques ou de luttes dans lesquelles l'association refuse de s'engager. La focalisation de ces associations sur le combat juridique contre le racisme était contrastée défavorablement avec la stratégie médiatique ou « spectaculaire » de la nouvelle association. Ce n'est pas la moindre des ironies si la pratique du « *testing* » – forme paroxystique d'une approche juridique de lutte contre les discriminations – occupe aujourd'hui une place privilégiée dans le répertoire d'action militante de SOS-Racisme. Ceci est révélateur de la judiciarisation grandissante des modes d'intervention contre le racisme dans les sociétés occidentales comme la France, pour ne parler que du champ spécifique qui nous concerne ici. Cette convergence des stratégies ou modes d'action adoptés par des associations antiracistes amène la direction de SOS-Racisme à construire aujourd'hui la spécificité de l'association sur le seul terrain du discours politique dans la mesure où elle ne peut plus se vanter de mobiliser davantage de militants lors des manifestations ou d'organiser de grands concerts ou autres spectacles.

Antiracisme et production de l'étranger

- 14 Quel est ce discours politique ? Paru en septembre 2001 sous forme de livre dans la collection « Mille et une nuits », un long entretien avec Malek Boutih, alors président de SOS-Racisme, mené par Elizabeth Lévy de la Fondation du 2 mars (ex-Fondation Marc Bloch) illustre bien toute l'ambiguïté du discours actuel de l'association, en commençant par son titre : *La France aux Français ? Chiche !* (Boutih, *op. cit.*). Celui-ci offre un exemple particulièrement frappant de l'enfermement grandissant de l'association dans une posture « national-républicaine » (Lorcerie, 1996), caractérisée par une vision rigide des « valeurs républicaines » et une défense ardente de l'autorité et la souveraineté de l'État-nation français. Ce qui est peut-être nouveau dans ce livre c'est le rejet et la marginalisation explicite d'un certain nombre de questions ne faisant plus partie, selon Boutih, des priorités du mouvement antiraciste contemporain. Ainsi, celle du droit de vote des étrangers aux élections locales s'y voit traitée de « survivance » d'une autre époque et de « combat d'arrière-garde », ses partisans étant qualifiés, pour leur part, de « ringards » (Boutih, *id.* : 40). Le véritable enjeu serait plutôt les conditions d'accès à la nationalité française pour les étrangers résidant en France. Or, aussi importante que soit une réforme facilitant le processus de naturalisation, il reste que la focalisation sur la seule question de la nationalité risque de détourner l'attention d'autres problèmes majeurs auxquels sont confrontés les étrangers. Dans l'entretien entre Boutih et Lévy, l'absence de la moindre réflexion sur les implications du mouvement des sans-papiers

non seulement pour les associations antiracistes mais aussi pour la société française dans son ensemble en est peut-être l'exemple le plus flagrant. Cela donne finalement l'impression que l'action antiraciste (sinon la France) est effectivement « aux Français », en ce sens que seuls les problèmes rencontrés par des nationaux (réels ou potentiels) sembleraient intéresser le président de SOS-Racisme (et la Fondation du 2 mars). Il n'est plus question ici de mettre en question le rapport entre nationaux et étrangers (ou entre nationalité et citoyenneté) : il s'agit plutôt de renforcer la relation hiérarchique entre les deux catégories.

- 15 Ainsi, la principale représentation des individus qui semblerait sous-tendre l'activité de la plupart des associations antiracistes contemporaines est celle de victimes d'actes de discrimination « raciale ». « Faire parler les victimes »¹³ devient un grand axe ou même une raison d'être de ces associations, réduites au rôle de thérapeutes ou d'accompagnatrices, au mépris des paroles des familles de toutes les victimes de bavures policières ou violences racistes depuis de longues années. Faire en sorte que les victimes soient enfin écoutées et que justice leur soit rendue devient pour ces associations un objectif plus « pratique » ou « pertinent ».
- 16 Comme les « potes », les victimes sont l'objet du discours antiraciste (positionnées dans et par ce discours) plutôt que des acteurs politiques avec lesquels des tentatives de mobilisation seraient envisageables. La pratique de l'intervention antiraciste se réduit à des appels téléphoniques pour signaler des actes de discrimination à caractère raciste. Les grandes mobilisations de masse sembleraient appartenir à une autre époque, aujourd'hui révolue. Plus « réaliste » ou moins « utopique », la lutte contre la discrimination « raciale » semblerait offrir une voie pour sortir de la crise de l'antiracisme : en réalité, elle nourrit ainsi l'illusion d'un renouvellement de ses formes d'action. Parallèlement, une continuité est à chercher dans la constance du rejet des revendications politiques. De surcroît, que les mouvements des sans-papiers ou pour le droit de vote des étrangers aux élections locales soient qualifiés de « ringards » par le président d'une association antiraciste est révélateur non seulement d'une coupure nette entre les différentes luttes actuellement engagées en France (qui reproduit une division plus ancienne) mais aussi d'un rétrécissement de la conception de l'antiracisme portée par de telles associations. On serait tenté de dire qu'il s'agit d'une « nationalisation » de l'antiracisme en ce sens qu'un nouveau clivage entre nationaux et étrangers est instauré au sein même de l'imaginaire antiraciste. Elle repose sur une logique de séparation et de hiérarchisation : d'un côté, les victimes d'actes de discrimination à caractère raciste ; de l'autre, les « jeunes des cités », stigmatisés et en quelque sorte criminalisés non seulement par des politiciens et des journalistes, mais aussi par des « leaders » du mouvement antiraciste tel un Malik Boutih. Ceci s'effectue selon les termes d'une morale de la responsabilité individuelle, cette norme instaurant la frontière entre les « bons » et les « mauvais ». Ainsi, pour Malik Boutih, la lutte contre la discrimination va de pair avec une stigmatisation des « jeunes des cités » au nom d'une responsabilisation de ceux-ci. Dans le cadre national, cette logique de proximité et d'éloignement creuse un fossé entre d'une part les victimes prises en considération et d'autre part les sans-papiers ou étrangers ainsi que les « jeunes des cités ».
- 17 Il s'agit d'une différenciation sociale, cherchant à effectuer une séparation entre des « victimes légitimes », qualifiées ainsi dans la mesure où la discrimination ciblée marquerait un frein à leurs aspirations d'ascension sociale (la constitution d'une « petite bourgeoisie intégrée ») et les catégories sociales maintenues dans l'infériorité d'une

« pauvreté ethnicisée »¹⁴ et racisée. Celles-ci regroupent les catégories criminalisées par les politiques d'État et les discours médiatiques : « jeunes de banlieue »¹⁵, étrangers, sans-papiers.

- 18 On peut dire, pour conclure, que SOS-Racisme, association phare du mouvement antiraciste des années quatre-vingt, a été l'opérateur de changements importants dans les représentations de l'altérité, de la solidarité et de l'action militante qui ont structuré le champ de l'antiracisme au cours de cette période. Définie par ses dirigeants comme « contre-pouvoir » ou « mauvaise conscience du Parti socialiste », SOS-Racisme a toujours fonctionné comme rouage des dispositifs du pouvoir politique. Elle a été un acteur majeur de l'imposition, sous la forme d'un antiracisme moral, d'un discours « unique » comportant deux facettes intrinsèquement liées : d'un côté, la thématique idéologique du métissage ; de l'autre, l'élaboration d'un consensus sur l'intégration « républicaine ». A travers des opérations (très médiatisées) de « *testing* », elle a contribué plus récemment à un recentrage de l'antiracisme en France sur la lutte contre des « pratiques discriminatoires » (à l'embauche, à l'entrée des boîtes de nuit).
- 19 L'analyse de ces mutations conduit, enfin, à souligner le rôle important que semblent jouer des associations antiracistes françaises comme SOS-Racisme dans le cadre de la globalisation. En parallèle avec les ONG, dont les fonctions ont été bien mises en évidence par d'autres auteurs, ces associations tendent aujourd'hui à apparaître au niveau national (et européen) comme des entreprises de moralisation, de stigmatisation et de différenciation des catégories sociales. Dans la mesure où la globalisation a pour corollaire dans le cadre européen un durcissement des politiques d'État concernant les migrations et une accentuation des formes de production de l'étranger, qui doit être refoulé, aux plans symbolique (discursif), juridique (Accords de Schengen, criminalisation de l'immigration, renforcement des obstacles à l'attribution du statut de réfugié) et physique (expulsions, emprisonnement, relégation dans des « camps de rétention »), la construction idéologique du « modèle républicain d'intégration » et de la « lutte contre la discrimination raciale » contribue, dans un même mouvement, à produire et à légitimer de nouveaux classements et hiérarchies au sein de la société française. En se dissociant des luttes qui en dérivent (le mouvement des sans-papiers, notamment), délaissées à des ONG de défense des droits de l'homme (Amnesty International, Ligue des droits de l'homme...) ou caritatives (Cimade, etc.) pour se focaliser contre la discrimination « raciale », des organisations telles que SOS-Racisme procèdent surtout à l'occultation d'un racisme d'État et des processus d'ethnicisation et de racisation des rapports sociaux caractéristiques de la globalisation contemporaine.

BIBLIOGRAPHIE

ALTHABE G., 1998. « Production de l'étranger et xénophobie », in ALTHABE G. & SELIM M., *Démarches ethnologiques au présent*. Paris, L'Harmattan.

ALTHABE G., 2002. « Préface », in HOURS B., *Domination, dépendances, globalisation : tracés d'anthropologie politique*. Paris, L'Harmattan.

- ALTHABE G., 2003. « Fin de partie solidaire : charité et finance », in HOURS B. & SELIM M. (dir.), *Solidarités et compétences, idéologies et pratiques*. Paris, L'Harmattan.
- BOUAMAMA S., 1994. *Dix ans de marche des Beurs : chronique d'un mouvement avorté*. Paris, Desclée de Brouwer.
- BOUTIH M., 2001. *La France aux Français ? Chiche !* Paris, Mille et une nuits / Fondation du 2 mars.
- DÉSIR H., 1985. *Touche pas à mon pote*. Paris, Grasset.
- FASSIN D., 2002. « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, 52(4) : 403-423.
- GIBB R., 1998. « Multiculturalism, Integration and National Identity: SOS-Racisme », *International Journal of Francophone Studies*, 1(3) : 157-166.
- GILROY P., 1990. « The End of Anti-Racism », in BALL W. & SOLOMOS J. (ed), *Race and Local Politics*. Londres, Macmillan.
- HARGREAVES A. G., 1996. « A Deviant Construction: the French Media and the "Banlieues" », *New Community*, 22(4) : 607-618.
- HARGREAVES A. G., 2000. « Half-Measures: Antidiscrimination Policy », *French Politics, Culture & Society*, 18(3) : 83-101.
- HOURS B., 1998. *L'Idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*. Paris, L'Harmattan.
- HOURS B., 2002. *Domination, dépendances, globalisation : Tracés d'anthropologie politique*. Paris, L'Harmattan.
- JUHEM P., 1999. « La participation des médias à l'émergence des mouvements sociaux : le cas de SOS-Racisme », *Réseaux*, 98(17) : 121-152.
- LORCERIE F., 1994. « Les sciences sociales au service de l'identité nationale : le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in MARTIN D.-C. (dir.), *Cartes d'identité, comment dit-on « nous » en politique ?* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- POIRET C., 2003. « Criminalisation de l'immigration et sociologie des relations interethniques », *Hommes et migrations*, 1241 : 6-19.
- TAGUIEFF P.-A., 1993. « L'antiracisme en crise : éléments d'une critique réformiste » in WIEVIORKAM. (dir.), *Racisme et Modernité*. Paris, La Découverte.
- TAGUIEFF P.-A., 1995. *Les fins de l'antiracisme*. Paris, Michalon.
- WIEVIORKA M., 1993. « Penser le malaise », *Le Débat*, 75 : 126-131.

NOTES

1. Voir, pour ne citer que deux exemples, Boutih (2001 : 17) et Wieviorka (1993).
2. Sur ce point, voir Gibb (1998).
3. Voir notamment les propos de Malek Boutih sur « les barbares des cités » publiés dans *Le Monde* (2002, 13 juin). Cf. « Malek Boutih au cœur du sécuritaire », communiqué de presse d'Act Up-Paris et du MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues) disponible sur le site d'Act Up : www.actupp.org/.
4. Taguieff (1993). Pour une discussion de la « crise » de l'antiracisme en Grande-Bretagne, voir Gilroy (1990).

5. *Le Monde* (2003, 7 janvier).
 6. Sur le rôle des médias dans l'émergence de SOS-Racisme, voir les travaux de Juhem (1999).
 7. Voir Hargreaves (2000).
 8. Voir Boutih (*op. cit.* : 91-7) pour une présentation de ce « nouveau mode d'action » par le président d'alors de SOS-Racisme.
 9. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, association loi de 1901 fondée en 1949.
 10. Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, association loi de 1901 issue de la Ligue internationale contre l'antisémitisme, fondée en 1929.
 11. « Notre seule référence, c'est les droits de l'homme » dicit le premier président de SOS-Racisme, Harlem Désir dans un entretien publié dans *Libération* (1986, 14-15 juin).
 12. Y ont également participé journalistes, politiques et essayistes (Bernard-Henri Lévy et Marek Halter, notamment).
 13. Pour reprendre le mot d'ordre lancé par Mouloud Aounit, président du MRAP, lors d'une conférence de presse tenue à Paris en décembre 2001.
 14. Sur ce point, voir Althabe (1998, 2003).
 15. Pour une discussion du rôle des médias dans la construction idéologique des « banlieues », voir l'article de Hargreaves (1996).
-

RÉSUMÉS

Cet article propose une analyse des transformations du champ antiraciste en France depuis le milieu des années 1980, en mettant l'accent sur la position de l'association SOS-Racisme dans l'évolution d'un antiracisme « moral » vers la lutte contre la discrimination « raciale ». D'un côté, l'émergence d'une conception « morale » de l'antiracisme est située dans le contexte du déplacement du tiers-mondisme par l'idéologie humanitaire ; de l'autre, l'apparition de la thématique de « lutte contre les discriminations » est replacée dans un mouvement plus général tendant à la constitution de sujets sociaux et politiques en « victimes ». Dans les deux cas, il s'agit non seulement d'une construction désocialisée de l'individu (« pote », « victime ») mais aussi d'une dépolitisation de l'antiracisme (à travers l'occultation du racisme d'État notamment). Cette analyse conduit, enfin, à souligner le rôle important que semblent jouer des associations antiracistes françaises comme SOS-Racisme dans le cadre de la globalisation contemporaine.

This article presents an analysis of changes in the field of anti-racism in France from the mid-1980s, focusing on the involvement of the association SOS-Racisme in the movement from a « moral » anti-racism to action against « racial » discrimination. On the one hand, the emergence of a « moral » conception of anti-racism is situated in the context of the displacement of Third-Worldism by the ideology of humanitarianism; on the other, the appearance of the theme of action against discrimination is viewed as part of a more general trend towards the constitution of social and political subjects as « victims ». What is involved, in both cases, is not only a de-socialised construction of the individual (« pal », « victim ») but also a depoliticisation of anti-racism (through down-playing the importance of state racism, in particular). This analysis leads, finally, to emphasising the important role which French anti-racist associations such as SOS-Racisme seem to play in contemporary processes of globalisation.

INDEX

Keywords : anti-racism, associations, France, globalisation, ideology, NGOs, SOS-Racisme

Mots-clés : antiracisme, associations, France, globalisation, idéologie, ONG, SOS-Racisme

AUTEUR

ROBERT GIBB

University of Edinburgh